

Asie et Pacifique

Environnement opérationnel

Les déplacements forcés demeurent un phénomène non négligeable dans la région Asie-Pacifique, bien que la nature, l'ampleur et la direction des mouvements de population aient changé de manière significative depuis la fin de l'exode des réfugiés indochinois. Compte tenu de la rapidité de l'évolution sociale et politique de la région, il existe de réelles possibilités de conflits et de perturbations risquant de déclencher de nouveaux mouvements de population, notamment dans certaines zones particulièrement instables. Parallèlement, l'évolution des schémas démographiques et les mouvements migratoires en direction, en provenance et à l'intérieur de la région constituent de nouveaux défis pour les gouvernements, notamment à l'heure où de nombreux pays sont en passe de consolider leurs avancées en matière de développement et de progrès économique.

Environ 2,2 millions de personnes sont actuellement déplacées contre leur gré et/ou dans l'attente de solutions dans la région Asie-Pacifique, dont 1,3 million en Asie du Sud et 900 000 en Asie de l'Est. La région abrite un grand nombre de réfugiés de longue date vivant en milieu urbain ou regroupés dans des camps, pour lesquels des mesures urgentes et énergiques doivent être prises afin de trouver des solutions dans un souci humanitaire.

Bien qu'il existe des motifs d'espoir dans de nombreux pays – par exemple au Népal, où les conflits internes se sont apaisés, et en Indonésie, où les pourparlers ont ramené la paix dans la province d'Aceh – d'autres États, et en particulier Sri Lanka, voient leur situation se détériorer rapidement. Dans le contexte dynamique d'une région riche en diversité culturelle, sociale et économique, la question des déplacements forcés ne constitue qu'un petit détail du tableau d'ensemble. Elle peut toutefois apparaître comme l'élément déclencheur d'un changement social important, ne serait-ce que parce que sa résolution et la création de structures de protection nationales profiteraient à la région dans son ensemble. Ayant pour priorité de combattre l'intolérance envers les réfugiés et les demandeurs d'asile, l'UNHCR doit s'engager pleinement dans cette région dotée d'un fabuleux potentiel d'avenir. La défense des valeurs humanitaires fondamentales et la culture du respect des droits de l'homme, y compris de la protection des réfugiés, doivent faire partie intégrante du programme de développement de la région.



Dès que la crise a éclaté à Timor-Leste en avril 2006, l'UNHCR a rapidement mobilisé une quinzaine de fonctionnaires internationaux et budgété plus de 4,8 millions de dollars E.-U. pour fournir en urgence une protection, des abris et des articles domestiques à quelque 30 000 déplacés internes. Environ 150 000 personnes déplacées ont cherché refuge dans 56 camps de fortune et dans d'autres sites à l'intérieur de Dili, ainsi que dans des communautés d'accueil situées à l'extérieur de la capitale. La décongestion des camps surpeuplés a permis d'éviter la violence sexuelle et sexiste et de graves épidémies. L'UNHCR a pris la direction des efforts concertés déployés par le Gouvernement, les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires en vue d'instaurer un cadre de protection global pour l'ensemble des déplacés internes.

Avec de graves violations au cessez-le-feu instauré depuis quatre ans, Sri Lanka a de nouveau sombré dans la violence, engendrant plus de 217 000 déplacés et des conditions de sécurité précaires pour le personnel. Au mois de septembre, plus de 15 000 nouveaux réfugiés étaient arrivés dans l'État de Tamil Nadu, au sud de l'Inde. L'UNHCR a entrepris de renforcer sa capacité d'intervention, en particulier dans le nord et l'est du pays. Il en appelle en outre aux donateurs afin d'obtenir les quelque 5 millions de dollars nécessaires pour participer à l'intervention conjointe interorganisations en matière de protection et d'assistance.

En Indonésie, l'UNHCR éprouve des difficultés à mener à terme son opération en faveur des victimes du tsunami dans la province de Nangroe Aceh Darussalam et dans l'île de Nias. En étroite coopération avec les autorités



La reprise des combats au Sri Lanka a entraîné le déplacement de plus de 200 000 personnes. *UNHCR/N. Ng*

nationales concernées, l'Organisation a entrepris d'examiner sa stratégie de mise en œuvre et de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de secours en cas de catastrophes, ainsi que de la bonne utilisation des fonds.

Une deuxième réunion technique entre l'UNHCR, le Cambodge et le Viet Nam s'est tenue à Phnom Penh en août 2006 pour examiner les avancées obtenues grâce au mémorandum d'accord visant à résoudre la question des Montagnards. Des solutions durables ont été mises en œuvre pour la quasi-totalité des 750 Montagnards spécifiquement concernés par le mémorandum. Seuls 15 d'entre eux, dont dix avaient obtenu une promesse de réinstallation, sont encore présents au Cambodge. Les missions de suivi de l'UNHCR ont couvert plus de 60 pour cent des réfugiés rapatriés au Viet Nam.

Au Myanmar, l'UNHCR s'est vu autoriser l'accès au sud-est du pays, même s'il lui est toujours interdit de se rendre dans les zones les plus affectées par les déplacements. Suite à la visite que le Haut Commissaire assistant pour les opérations a effectuée au Myanmar en juillet, l'UNHCR a proposé de procéder à une évaluation interorganisations dans le nord de l'État de Kayin et dans la division de Bago. Des milliers de personnes ont été déplacées de ces zones et 3 000 d'entre elles ont fui en Thaïlande. L'Organisation maintient également ses opérations en faveur des 680 000 apatrides (dont 236 000 rapatriés) qui résident dans le nord de l'État de Rakhine.

Objectifs stratégiques

Pour la période 2007-2009, les objectifs stratégiques de l'UNHCR en Asie et dans le Pacifique reposent sur cinq piliers. Ces piliers sont : 1) le renforcement de la protection ; 2) la recherche de solutions durables, en particulier pour les réfugiés de longue date ; 3) l'implication des Gouvernements et de la société civile dans les problèmes de déplacement forcé inscrits dans un contexte migratoire ; 4) la sensibilisation du public aux questions de réfugiés en vue de faciliter la collecte de fonds dans la région ; 5) la coopération accrue avec les acteurs régionaux et nationaux en matière de préparation aux situations d'urgence.

Afin de renforcer la protection l'UNHCR entend :

- Élargir l'espace humanitaire offert aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence par le biais d'efforts conjoints avec les gouvernements ;
- S'assurer par le biais d'évaluations participatives que les normes de protection internationales sont respectées, plaider pour l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi, lutter contre les détentions arbitraires et renforcer les mécanismes d'intervention contre la violence sexuelle et sexiste et le VIH/SIDA ;
- Renforcer les capacités nationales en matière d'asile, en collaboration avec les gouvernements ;
- Approfondir sa connaissance des cas d'apatriodie actuels ou potentiels afin de mieux les prendre en charge ;

- Soutenir les efforts déployés pour protéger les déplacés internes victimes de conflits dans le cadre de l'approche modulaire du Comité permanent interorganisations, afin de répondre à leurs besoins de protection et d'assistance.

Pour mettre au point des solutions durables et résoudre les situations d'exil prolongé, l'UNHCR ne se concentrera pas seulement sur les trois solutions habituelles que sont le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation, mais explorera en outre d'autres solutions novatrices, telles que l'utilisation de la réinstallation comme outil stratégique pour débloquer les situations stagnantes. Entre-temps, l'Organisation plaidera pour un meilleur traitement des réfugiés, ainsi que pour leur accès à un emploi rémunéré et à des activités d'autosuffisance.

Pour impliquer les Gouvernements et la société civile dans les problèmes de déplacement forcé inscrits dans un contexte migratoire plus vaste, la stratégie régionale de l'UNHCR prévoit d'initier et d'intégrer activement ces acteurs à ces questions, en particulier dans les forums mis en place dans la région (tels que les Consultations Asie-Pacifique/Processus de Bali).

Pour sensibiliser le public à la problématique des réfugiés et collecter des fonds, l'UNHCR appliquera une stratégie d'information mettant l'accent sur les aspects positifs de la protection des personnes relevant de sa compétence. L'Organisation consolidera ses partenariats par le biais d'initiatives conjointes liées aux questions d'asile et de réfugiés. Les programmes de formation, les tables rondes et les études feront intervenir les parlementaires, les syndicats, les ONG, les institutions académiques et religieuses et les organismes de recherche. L'UNHCR s'efforcera d'élargir sa base de financement à travers cette région en pleine expansion économique.

Pour accroître la coopération avec les acteurs régionaux et nationaux en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence, l'UNHCR coordonnera les pourparlers en cours avec les gouvernements. Il passera en revue les capacités régionales actuelles et augmentera les stocks et les dispositifs de réserve afin d'améliorer les mécanismes d'intervention. Les programmes de formation déjà dispensés par le biais du Centre d'urgence de l'UNHCR seront destinés à un plus large public.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, en 2006, l'UNHCR a mené les activités suivantes, destinées à améliorer la protection et à identifier des solutions durables :

En Malaisie, un prototype de centre régional de protection a été mis sur pied en 2006 grâce à du personnel et à des ressources supplémentaires en provenance du Siège. En vue de rapprocher les activités de protection du lieu des opérations, ce centre appuie la détermination du statut de réfugié (DSR), le renforcement des capacités et les institutions régionales.

En Indonésie, l'UNHCR a facilité le lancement du *Guide pratique à l'usage des parlementaires sur la protection des réfugiés* et en a fourni une traduction aux membres du Parlement. Par ailleurs, il intensifie ses efforts pour encourager la République de Nauru à adhérer à la Convention de

1951 et pour inciter la Papouasie-Nouvelle-Guinée à lever ses réserves au sujet de cette Convention.

Suite à la visite du Haut Commissaire en Chine, des discussions entre l'UNHCR et les autorités chinoises sont actuellement en cours sur le statut et le traitement des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le pays. Une attention particulière est accordée à la législation relative aux procédures de détermination du statut, ainsi qu'à d'autres mesures destinées à limiter les restrictions. Dans la RAS de Hong Kong, l'UNHCR continue à impliquer le Gouvernement dans le processus de détermination du statut de réfugié, en s'appuyant sur de récentes avancées positives.

L'antenne de protection des femmes ouverte en Inde et les Conseils d'admission provinciaux rétablis en Thaïlande ont accru le niveau de protection octroyée aux réfugiés et aux demandeurs d'asile dans ces deux pays.

L'UNHCR considère l'établissement de partenariats stratégiques en Asie et dans le Pacifique comme indispensables au changement, en particulier dans les situations d'exil prolongées. Par exemple, il met à profit les récentes ouvertures obtenues au Népal avec le soutien et les efforts énergiques de la communauté internationale. L'Organisation met l'accent sur le recensement des réfugiés dans les camps du sud-est du pays, ainsi que sur la promotion de solutions durables, telles que le rapatriement et la réinstallation, pour la population de ces camps. L'UNHCR a récemment participé à l'intervention internationale en faveur des déplacés internes en assurant le suivi de leur protection et en établissant une présence à Nepalganj et à Biratnagar.

Au Bangladesh, en dépit des difficultés rencontrées dans l'assistance apportée aux 20 000 réfugiés encore présents dans les camps du sud du pays, l'UNHCR et la communauté internationale favorisent une approche en deux volets. Le premier volet est l'amélioration immédiate de la protection et de l'assistance dispensées dans les camps, notamment par l'implication de partenaires et d'autres institutions des Nations Unies dans les camps et les zones d'accueil des réfugiés. Le second volet consiste à encourager la recherche de solutions durables pour ces populations.

En Thaïlande, l'UNHCR est parvenu à faire avancer un vaste programme de réinstallation impliquant une dizaine de pays. La position du Gouvernement à l'égard de la réinstallation s'est assouplie, permettant à l'Organisation de soumettre 13 000 dossiers de candidature. Les autorités ont également accepté la mise en place de formations linguistiques et professionnelles dans les camps, afin de préparer les réfugiés à des solutions durables. Lors de la récente mission du Haut Commissaire dans le pays, l'UNHCR a organisé des débats constructifs sur de nouvelles possibilités d'emploi pour les réfugiés.

Défis

Absence de cadre juridique international : seuls 13 pays de la région ont adhéré aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés. Qu'ils soient ou non signataires, il existe toutefois une tradition d'hospitalité à l'égard des réfugiés dans la plupart de ces pays.

Absence de structures nationales de protection : de nombreux gouvernements de la région considèrent les réfugiés et les demandeurs d'asile comme des migrants clandestins et redoutent que l'instauration de procédures d'asile officielles en attire davantage. Certains États ne disposent pas des ressources nécessaires pour instaurer seuls des processus et des institutions de détermination de statut de réfugié. À quelques exceptions près, la plupart des pays de la région comptent sur l'UNHCR pour déterminer le statut des demandeurs d'asile, porter assistance aux réfugiés et rechercher des solutions durables, lui faisant ainsi porter une charge considérable. De plus, la majorité des États ne sont pas dotés d'institutions nationales spécifiquement chargées des réfugiés.

Contraintes politiques : dans la région, les migrations et les déplacements forcés constituent des sujets sensibles qui ne figurent généralement pas parmi les priorités des gouvernements. L'octroi de l'asile est fréquemment perçu comme un acte hostile à l'égard des pays voisins. Les préoccupations humanitaires sont souvent subordonnées à la sécurité nationale et à des considérations économiques et sociales.

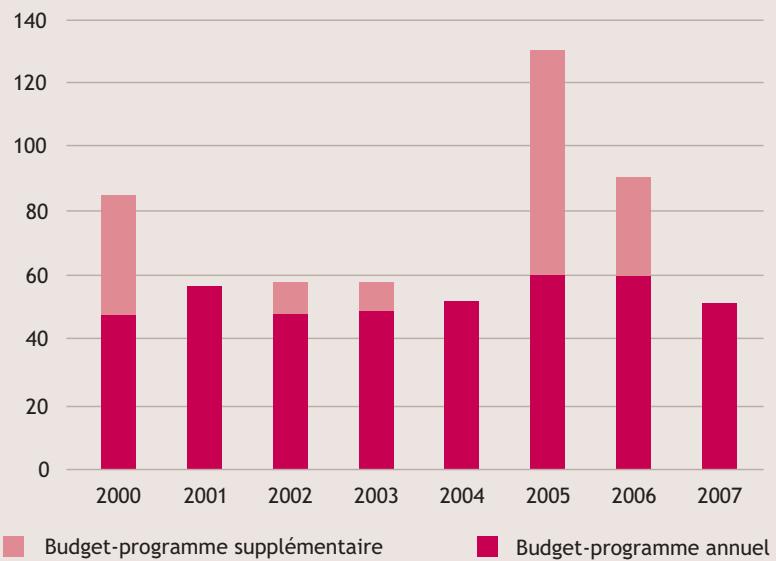
Connaissance et compréhension des questions de réfugiés : dans la plupart des pays de la région, les questions liées aux réfugiés sont fortement politisées ; les médias et l'opinion publique assimilent souvent les réfugiés à des migrants clandestins ou à des criminels.

| Budget (dollars E.-U.) | | |
|--|--------------------------------|-------------------|
| Pays | Budget-programme annuel | |
| | 2006 | 2007 |
| Bangladesh | 3 090 368 | 2 890 103 |
| Inde | 3 858 589 | 3 438 192 |
| Népal | 6 865 442 | 6 975 643 |
| Sri Lanka | 8 827 990 | 7 331 779 |
| Sous-total Asie du Sud | 22 642 389 | 20 635 717 |
| Australie et Nouvelle-Zélande | 1 121 818 | 1 096 908 |
| Cambodge | 1 391 801 | 1 054 371 |
| Chine | 4 212 665 | 3 676 243 |
| Indonésie | 2 659 546 | 2 107 133 |
| Japon | 3 352 845 | 3 188 257 |
| Malaisie | 3 268 264 | 3 931 313 |
| Mongolie | 111 846 | 131 710 |
| Myanmar | 4 845 122 | 4 304 946 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 465 732 | 462 600 |
| Philippines | 219 395 | 196 845 |
| République de Corée | 861 340 | 920 154 |
| Singapour | 46 000 | 43 800 |
| Thaïlande | 7 665 945 | 9 785 736 |
| Timor-Leste | 308 888 | 218 656 |
| Viet Nam | 443 937 | 255 722 |
| Activités régionales ¹ | 230 000 | 359 622 |
| Sous-total Asie de l'Est et Pacifique | 31 205 144 | 31 734 016 |
| Total Asie | 53 847 533 | 52 369 733 |

¹ Inclut les activités générales de protection, la promotion du droit des réfugiés, le transport et le rapatriement des réfugiés indochinois.

Budgets-programmes annuels et supplémentaires 2000 - 2007

Millions de dollars E.-U.



Note : Les chiffres indiqués pour 2000 à 2005 représentent les Budgets-programmes annuels et supplémentaires révisés et finalisés tels que présentés dans les Rapports globaux 2000-2005. Pour 2006, les chiffres sont ceux des Budgets-programmes annuel et supplémentaire en date du 1er septembre 2006. Pour 2007, c'est le Budget-programme annuel initial approuvé par l' ExCom qui a été retenu.